

DEL2200420212

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE

Conseil d'Administration

20 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 du mois d'avril à 14heures30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de sa vice-présidente Catherine GARANDEAU.

Etaient présents : Madame Catherine GARANDEAU, Dominique BERNARD, Monsieur Roland ROBIN,, Madame Guylaine GILLEREAU, Madame Liliane ROBIN, Monsieur Patrick VILLALON.

Etaient absents excusés : Monsieur Maxence de RUGY, Madame Bénédicte BRETECHE, Monsieur Didier SIONNEAU, Madame Nadia LEPETIT, Madame Déborah BOTTER.

Convocation du 18 mars 2021

Nombre de membres : 11

Présents : 6 – QUORUM 6

Suffrages exprimés : 6 - Pour : 6 - Contre 0 - Abstention : 0

EHPAD – Affectation des résultats 2020

Après présentation de l'ERRD par le directeur de l'EHPAD, Mme la Vice-Présidente du CCAS invite les membres du Conseil d'administration à voter l'affectation des résultats de l'ERRD 2020 avec les caractéristiques suivantes :

Détermination et affectation des résultats des ESSMS relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements en tarification ternaire, une colonne par section tarifaire)

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)

	N° de compte	Compte	EHPAD 850003310		Total
			Soins et dépendance	Hébergement	
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	120 ou 129 ⁽¹⁾	Excédent			0,00 €
	ou 12 ⁽²⁾	Déficit	20 889,75 €		20 889,75 €

Pour les établissements et services privés uniquement : Affectation de résultats des établissements ou services inclus dans le périmètre du CPOM (comptes de résultats mentionnés au 1° du II de l'article R. 314-222 du CASF)

Diminution de l'excédent comptable résultant du transfert vers un autre établissement ou service					0,00 €
Augmentation du résultat comptable résultant du transfert d'un autre établissement ou service					0,00 €

Reprise des résultats des exercices antérieurs	11510 ⁽¹⁾ ou 110	Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation			0,00 €
	11511 ⁽¹⁾ ou 111	Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation			0,00 €
	11519 ⁽¹⁾ ou 119	Report à nouveau déficitaire			0,00 €
Reprise sur la réserve de compensation des déficits	10686	Compensation des déficits d'exploitation			0,00 €
Reprise sur les excédents affectés à la compensation des charges d'amortissement	10687	Compensation des charges d'amortissement			0,00 €
Mouvements débiteurs et créditeurs de l'exercice compte 116 (1) : dépenses non opposables aux tiers financeurs	1161	Amortissements comptables excédentaires différés			0,00 €
	1162	Dépenses pour congés payés			0,00 €
	1163	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés			0,00 €
	1168	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs			0,00 €
RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)		Résultat administratif ou corrigé			0,00 €

Affectation du résultat administratif

Réserves	10682	Réserves (ESSMS publics) / Excédents (ESSMS privés) affectés à l'investissement			0,00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			0,00 €
	10686	Compensation des déficits d'exploitation	20 889,75 €		20 889,75 €
	10687	Compensation des charges d'amortissement			0,00 €
Report à nouveau	11510/11511 (1) ou 110/111 (2)	Excédent affecté en report à nouveau excédentaire			0,00 €
	11519 ⁽¹⁾ ou 119	Report à nouveau déficitaire			0,00 €

II- Suivi de l'affectation des résultats sur le périmètre de l'ERRD (ESSMS publics et ESSMS privés ne relevant pas du I)

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre N (incluant l'affectation des résultats N-1)	Mouvements au titre de l'exercice N (affectés en N+1)	Solde du compte au 31 décembre N+1 (incluant l'affectation des résultats N)
10682	Réserves (ESSMS publics) / Excédents (ESSMS privés) affectés à l'investissement	517 859,65 €		517 859,65 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	36 217,38 €		36 217,38 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation	290 507,75 €	-20 889,75 €	269 618,00 €
10687	Compensation des charges d'amortissement			0,00 €
11510 (1) ou 110 (2)	Excédent affecté en report à nouveau excédentaire	64 734,39 €		64 734,39 €
11511 (1) ou 111 (2)	Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation			0,00 €
11519 (1) ou 119 (2)	Report à nouveau déficitaire			0,00 €
1161	Amortissements comptables excédentaires différés			0,00 €
1162	Dépenses pour congés payés			0,00 €
1163	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés			0,00 €
1168	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs			0,00 €

A noter :

Avec l'ERRD, les résultats soins et dépendance sont regroupés. Pour la compréhension, nous avons maintenu l'analyse des sections habituelles.

DETAILS AFFECTATIONS DES RESULTATS ERRD 2020 :

	Cpt	HEBERGEMENT	Cpt	DEPENDANCE	Cpt	SOINS
Dépenses		1 964 956,71 €		573 932,57 €		1 290 312,49 €
Recettes		1 964 956,71 €		573 932,57 €		1 269 422,74 €
Résultat comptable (16268.06 €)		0		0		- 20 889,75 €
Résultat incorporé						
Résultat à affecter (- 20 889,75 €)		0		0		- 20 889,75 €
Propositions d'affectation	Réserve (1068631) Report à nouveau EPRD 2020 Apurement déficit (#cpt119)	0	1068632 Report à nouveau EPRD 2020 (#11032)	0	1068633 Report à nouveau EPRD 2020 (#11033)	- 20 889,75 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration décide :

- 1°) de proposer les affectations des résultats 2020 comme définies ci-dessus ; Une affectation définitive sera effectuée suite aux éventuelles remarques réalisées par les autorités de tarification.
- 2°) d'autoriser le Président ou la Vice-présidente à signer tout document se référant à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre,
 A Talmont-Saint-Hilaire, le 21 avril 2021
La Vice-Présidente,

Catherine GARANDEAU

DEL2200420215

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE

Conseil d'Administration

20 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 du mois d'avril à 14heures30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de sa vice-présidente Catherine GARANDEAU.

Etaient présents : Madame Catherine GARANDEAU, Dominique BERNARD, Monsieur Roland ROBIN,, Madame Guylaine GILLEREAU, Madame Liliane ROBIN, Monsieur Patrick VILLALON.

Etaient absents excusés : Monsieur Maxence de RUGY, Madame Bénédicte BRETECHE, Monsieur Didier SIONNEAU, Madame Nadia LEPETIT, Madame Déborah BOTTER.

Convocation du 18 mars 2021

Nombre de membres : 11

Présents : 6 – QUORUM 6

Suffrages exprimés : 6 - Pour : 6 - Contre 0 - Abstention : 0

EHPAD – Compte épargne temps : règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, d'utilisation et de clôture

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale, modifié par le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 ;

Vu la circulaire ministérielle n° 10-007135-D du 31 mai 2010 relative à la réforme du compte épargne temps dans la Fonction Publique Territoriale ;

Annule et remplace la délibération « Mise en place d'un compte épargne temps » datant du 27/06/2013

Considérant l'avis du Comité Technique en date du 25 juin 2019 ;

Un projet de délibération ayant été effectué en janvier 2019 par le centre de gestion, il convient d'actualiser la délibération « Mise en place d'un compte épargne temps » datant du 27/06/2013 afin d'y clarifier la procédure ainsi que l'utilisation du CET.

Mme la Vice-Présidente, Mme Garandea, rappelle que les personnels territoriaux peuvent demander, sous certaines conditions, à bénéficier du report de certains jours de congé dans un compte épargne temps.

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient à la collectivité du CCAS-EHPAD Le Havre du Payré de se prononcer sur le détail des modalités d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, de

fermeture du compte épargne-temps (CET), ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent conformément à l'article 10 alinéa 1 n° 2004-878 du 26 août 2004.

Mme la Vice-présidente demande aux membres du conseil d'administration de fixer les modalités d'application du compte-épargne temps dans la collectivité.

L'OUVERTURE DU CET :

L'ouverture du CET est de droit pour les agents et elle peut être demandée à tout moment de l'année. Peuvent bénéficier d'un CET les fonctionnaires titulaires et agents contractuels à temps complet ou à temps non complet qui sont employés de manière continue et qui ont accompli au moins une année de service

Cette demande se fera par remise du formulaire de demande d'ouverture annexée à la présente délibération.

Le cas échéant la direction accuse réception de la demande d'ouverture du CET dans un délai de 60 jours suivants le dépôt de la demande.

L'ALIMENTATION DU CET

Le CET est alimenté par :

- Le report de congés annuels, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à 20 (proratisés pour les agents à temps partiel et à temps non complet), ainsi que les jours de fractionnement (soit un maximum de 5 jours auxquels peuvent s'ajouter un ou deux jours de fractionnement) ;
- Le report de jours de récupération au titre de l'ARTT ;
- Les jours de repos compensateurs dus aux récupérations des heures supplémentaires ou complémentaires notamment.

Le CET peut être alimenté dans la limite de 60 jours.

LA PROCEDURE D'ALIMENTATION DU CET

La demande d'alimentation du CET pourra se faire par le biais du formulaire de demande d'alimentation annexée à la présente délibération.

Elle devra être transmise auprès du service gestionnaire du CET avant le 31 mars de chaque année pour l'épargne de l'année antérieur (année civile pris en compte).

Elle doit indiquer la nature et le nombre de jours que l'agent souhaite verser sur son compte.

L'UTILISATION DU CET

Le CET peut désormais être utilisé sans limitation de durée.

Le service gestionnaire du CET informera l'agent de la situation de son CET à chaque changement en utilisant le formulaire annexé à la présente délibération.

La collectivité fait le choix de la monétisation du CET.

Les 15 premiers jours épargnés ne seront utilisés que sous forme de congés.

Au-delà de 15 jours épargnés, l'agent peut utiliser les jours excédentaires en combinant notamment plusieurs options dans les proportions qu'il souhaite parmi les options suivantes :

- Leur prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle (uniquement pour les agents titulaires affiliés à la CNRACL) ;
- Leur indemnisation ;
- Leur maintien sur le CET ;
- Leur utilisation sous forme de congés.

En cas d'indemnisation, cette dernière se fera par le versement d'une indemnité compensatrice selon des taux fixés par arrêté ministériel et variable selon la catégorie hiérarchique à laquelle appartient l'agent ; le montant brut journalier de l'indemnité s'établit ainsi à ce jour :

CATEGORIE	MONTANT BRUT JOURNALIER
A	135,00 €
B	90,00 €
C	75,00 €

L'agent doit faire part de son choix au service gestionnaire du CET, au plus tard le 31 janvier de l'année suivante (le cas échéant, en remettant le formulaire de demande d'option annexé à la présente délibération).

L'agent souhaitant utiliser des jours épargnés dans son CET sous forme de congés devra le demander selon les règles applicables aux congés annuels dans la collectivité.

LA CONSERVATION DES DROITS

L'agent conserve les droits qu'il a acquis en cas :

- De changement de collectivité ou d'établissement par voie de mutation ou de détachement. Dans ce cas, les droits sont ouverts et la gestion du CET est assurée par la collectivité ou l'établissement d'accueil. Les collectivités ou établissements peuvent, par convention, prévoir des modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par les agents bénéficiaires d'un compte épargne-temps à la date de la mutation ou du détachement.
- De mobilité entre les 3 fonctions publiques ou vers le secteur privé.
- De mise à disposition prévue dans le cadre de la mise en œuvre du droit syndical.
- Lorsqu'il est placé en position hors cadres, en disponibilité, en congé parental ou congé de présence parentale, qu'il accomplit des activités militaires, est mis à disposition.
- En cas de détachement dans un des corps ou emplois régis par le statut général de la fonction publique.

Dans ces deux types de situations, les intéressés conservent leurs droits sans pouvoir les utiliser sauf autorisation de l'administration de gestion et, en cas de détachement ou de mise à disposition, de l'administration d'emploi.

En cas de mutation et de détachement auprès d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public relevant de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, l'autorité territoriale est autorisée à fixer, par convention signée entre 2 employeurs, les modalités financières de transfert des droits accumulés par un agent dans la limite de 5 jours.

Le contenu de la convention sera librement déterminé par les deux parties.

LA CLÔTURE DU CET

Le CET doit être soldé et clôturé à la date de la radiation des cadres ou des effectifs pour le fonctionnaire ou à la date de la radiation des effectifs pour l'agent contractuel.

Lorsque ces dates sont prévisibles, le président informera l'agent de la situation de son CET, de la date de clôture de son CET et de son droit à utiliser les congés accumulés à la date de la clôture dans des délais qui lui permettent d'exercer ce droit à l'aide du formulaire annexé à la présente délibération.

Cas particulier en cas décès de l'agent :

En cas de décès d'un titulaire du CET, les jours épargnés sur le compte donnent lieu à une indemnisation de ses ayants droit. Le nombre de jours accumulés sur le compte épargne temps est multiplié par le montant forfaitaire correspondant à la catégorie à laquelle appartenait l'agent au moment de son décès. Cette indemnisation est effectuée en un seul versement, quel que soit le nombre de jours en cause.

Cette indemnisation se fera par le versement d'une indemnité compensatrice selon des taux fixés par arrêté ministériel et variable selon la catégorie hiérarchique à laquelle appartient l'agent ; le montant brut journalier de l'indemnité s'établit ainsi à ce jour :

CATEGORIE	MONTANT BRUT JOURNALIER
A	135,00 €
B	90,00 €
C	75,00 €

Après avoir entendu Mme La Vice-Présidente dans ses explications complémentaires, après avis du Comité Technique émis dans sa séance du 25 juin 2019, les membres du conseil d'administration décide après délibération à l'unanimité de :

ADOPTER :

- Les propositions relatives à l'ouverture, le fonctionnement, la gestion, la fermeture du compte épargne-temps (CET), ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent mentionnés dans la présente délibération,
- Les différents formulaires annexés,

AUTORISER sous réserve d'une information préalable le Président à signer toutes conventions de transfert du CET figurant en annexe, sous réserve des modifications apportées par les parties adhérentes à cette convention.

PRECISER :

- Que les dispositions de la présente délibération prendront effet à la date de transmission au contrôle de légalité ;
- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Pour extrait conforme au registre,
A Talmont-Saint-Hilaire, le 21 avril 2021
La Vice-Présidente,

Catherine GARANDEAU

Présentation des principaux éléments modifiés par le décret n° 2010-531 du 20/05/2010

Dispositif du Compte Epargne Temps (décret n° 2010-531 du 20/05/2010)	
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Agents titulaires à temps complet et non complet - Agents non titulaires employés de manière continue - Les stagiaires ne peuvent bénéficier du compte épargne temps
Nature des congés cumulables	<ul style="list-style-type: none"> - Jours de congés annuels (l'agent ne doit pas avoir pris moins de 20 jours dans l'année) - Jours de réduction du temps de travail - Sur autorisation de l'organe délibérant, une partie des jours de repos compensateurs (5 jours maximum par an)
Limite annuelle de capitalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Plafond de 60 jours maximum
Durée minimale du congé pris au titre du CET	<ul style="list-style-type: none"> - Congés au titre du CET dans les conditions de la réglementation sur les congés annuels
Nombre minimal de jours épargnés pour utiliser le CET	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de nombre de jours minimum pour utiliser le CET sous forme de congés
Délai d'utilisation du CET	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun délai de péremption pour l'utilisation sous forme de congés annuels des jours épargnés
Date limite de demande d'alimentation	<ul style="list-style-type: none"> - 31 mars de chaque année pour l'épargne des jours de congés de l'année antérieure



**DEMANDE D'OUVERTURE ET DE PREMIERE ALIMENTATION
D'UN COMPTE EPARGNE-TEMPS**

Décret n° 2004-878 du 26-08-2004

Délibération en date du 25 mars 2021 déterminant les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte épargne-temps ainsi que les modalités de son utilisation par les agents de l'EHPAD Le Havre du Payré

A TRANSMETTRE A LA DIRECTION

Je soussigné(e),

Nom : _____

Prénom : _____

Service : _____

Statut : titulaire non-titulaire

Grade (ou emploi) : _____

Quotité de travail : Temps complet Autre : _____

– Demande l'ouverture d'un compte épargne-temps dans les conditions fixées par Décret n° 2004 878 du 26 août 2004 et la délibération précitée en date du

- Demande un premier versement sur mon compte épargne-temps ____ de jours dont :
- ____ jours de congés annuels (maximum : 5 jours auxquels peuvent s'ajouter un ou deux jours de fractionnement) ;
 - ____ jours ARTT ;
 - ____ jours de repos compensateurs.

Fait à _____, le _____
Signature de l'agent

Décision de l'autorité administrative : OUI NON

Motifs (en cas de refus) :

Fait à _____, le _____
Signature de l'autorité administrative



DEMANDE ANNUELLE D'ALIMENTATION D'UN COMPTE EPARGNE TEMPS (CET)
Décret n° 2004-878 du 26-08-2004 modifié

Délibération en date du 25 mars 2021 déterminant les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du Compte Epargne Temps (CET) ainsi que les modalités de son utilisation par les agents l'EHPAD Le havre du Payré.

➔ **A transmettre au service Ressources humaines avant le 31 mars de chaque année**

1) Date de réception de la demande : _____

2) Je soussigné(e),

Nom : _____

Prénom : _____

Service : _____

Statut : _____

Grade : _____

Catégorie : _____

3) Demande le versement sur mon Compte Epargne Temps de _____ jour(s) dont :

- _____ jour(s) de congés annuels (maximum : 5 jours auxquels peuvent s'ajouter un ou deux jours de fractionnement
- _____ jours ARTT (maximum : 5 jours/an) ;
- _____ jours de repos compensateurs (maximum : 5 jours / an)).

Fait à _____, le _____

Signature de l'agent

Décision de l'autorité administrative : OUI NON

Motifs (en cas de refus) :

Fait à _____, le _____

Signature de l'autorité administrative

DEL2200420211

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE

Conseil d'Administration

20 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 du mois d'avril à 14heures30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de sa vice-présidente Catherine GARANDEAU.

Etaient présents : Madame Catherine GARANDEAU, Dominique BERNARD, Monsieur Roland ROBIN,, Madame Guylaine GILLEREAU, Madame Liliane ROBIN, Monsieur Patrick VILLALON.

Etaient absents excusés : Monsieur Maxence de RUGY, Madame Bénédicte BRETECHE, Monsieur Didier SIONNEAU, Madame Nadia LEPETIT, Madame Déborah BOTTER.

Convocation du 18 mars 2021

Nombre de membres : 11

Présents : 6 – QUORUM

Suffrages exprimés : 6 - Pour : 6 - Contre 0 - Abstention : 0

EHPAD – Approbation de l'ERRD 2020

Après présentation de l'ERRD par le directeur de l'EHPAD, Mme la Vice-Présidente du CCAS invite les membres du Conseil d'administration à voter l'Etat Réalisé des Recettes et de Dépenses 2020 reprenant les éléments suivant :

Envoyé en préfecture le 26/04/2021

Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le

ID : 085-268500600-20210422-DEL2200420211-DE

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRP + CRA) - EXERCICE N

	CHARGES		PRODUITS		
	PREVUES	REALISEES	PREVUES	REALISEES	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	433 700,00 €	464 666,22 €	3 479 231,86 €	3 591 114,90 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 710 746,61 €	2 681 605,16 €	175 500,00 €	86 223,60 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	635 700,25 €	682 930,39 €	125 415,00 €	130 973,52 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	3 780 146,86 €	3 829 201,77 €	3 780 146,86 €	3 808 312,02 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	0,00 €	- €	- €	20 889,75 €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT	3 780 146,86 €	3 829 201,77 €	3 780 146,86 €	3 829 201,77 €	TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF - EXERCICE N

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT) (1)	0,00 €	- €	- €	20 889,75 €	RESULTAT COMPTABLE (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	- €	- €	- €	- €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	176 059,62 €	176 059,62 €	- €	13 712,00 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Engagements à réaliser sur ressources affectées (établissements privés)	- €	- €	125 415,00 €	116 211,00 €	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
SOUS-TOTAL 1	176 059,62 €	176 059,62 €	- €	- €	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (établissements privés)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	50 644,62 €	25 246,87 €	- €	- €	SOUS-TOTAL 2
Taux de CAF en pourcentage des produits	1,34%	0,66%	0,00%	0,00%	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
					Taux d'IAF en pourcentage des produits

TABLEAU DE FINANCEMENT - EXERCICE N

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	- €	- €	50 644,62 €	25 246,87 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Remboursement des dettes financières	33 000,00 €	37 144,50 €	33 000,00 €	40 500,00 €	Emprunts et dettes assimilées
Immobilisations	130 000,00 €	92 497,94 €	40 000,00 €	3 800,00 €	Apports, dotations et subventions
Autres emplois	- €	- €	- €	- €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	163 000,00 €	129 642,44 €	123 644,62 €	69 546,87 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	- €	- €	39 355,38 €	60 095,57 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	163 000,00 €	129 642,44 €	163 000,00 €	129 642,44 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL PREVISIONNEL (FRNG) - EXERCICE N

	Prévu	Réalisé
FRNG au 1er janvier N	1 070 841,09 €	1 070 841,09 €
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement)	- 39 355,38 €	- 60 095,57 €
FRNG au 31 décembre N	1 031 485,71 €	1 010 745,52 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration décide

1°) d'approuver l'ERRD 2020

2°) d'autoriser le Président ou la Vice-présidente à signer tout document se référant à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre,
A Talmont-Saint-Hilaire, le 21 avril 2021
La Vice-Présidente,

Catherine GARANDEAU

DEL2200420213

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE

Conseil d'Administration

20 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 du mois d'avril à 14heures30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de sa vice-présidente Catherine GARANDEAU.

Etaient présents : Madame Catherine GARANDEAU, Dominique BERNARD, Monsieur Roland ROBIN,, Madame Guylaine GILLEREAU, Madame Liliane ROBIN, Monsieur Patrick VILLALON.

Etaient absents excusés : Monsieur Maxence de RUGY, Madame Bénédicte BRETECHE, Monsieur Didier SIONNEAU, Madame Nadia LEPETIT, Madame Déborah BOTTER.

Convocation du 18 mars 2021

Nombre de membres : 11

Présents : 6 – QUORUM 6

Suffrages exprimés : 6 - Pour : 6 - Contre 0 - Abstention : 0

EHPAD / FINANCES –EPRD 2021

Mme la Vice-Présidente du CCAS invite les membres du Conseil d'administration à voter l'EPRD 2021.

Mr Leduc, Directeur, en présente les détails.

Cadre EPRD synthétique

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE N

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	436 500,00 €	3 493 156,77 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 446 853,98 €	24 975,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	648 488,79 €	13 711,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	3 531 842,77 €	3 531 842,77 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (1)	0,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (1)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	3 531 842,77 €	3 531 842,77 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE N

RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)	0,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	162 317,46 €	13 711,00 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Engagements à réaliser sur ressources affectées (établissements privés)	0,00 €	0,00 €	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
			Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (établissements privés)
SOUS-TOTAL 1	162 317,46 €	13 711,00 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	148 606,46 €	0,00 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	4,21%	0,00%	Taux d'IAF en pourcentage des produits

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE N

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	0,00 €	148 606,46 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	33 000,00 €	33 000,00 €	Emprunts et dettes assimilées
Immobilisations (2)	130 000,00 €	22 000,00 €	Apports, dotations et subventions
Autres emplois	0,00 €	0,00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	163 000,00 €	203 606,46 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	40 606,46 €	0,00 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	203 606,46 €	203 606,46 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

Tableau de financement prévisionnel

Ressources		Réalisé N-2	Anticipé N-1 ou réalisé N-1 (1)	Prévu N
N° de comptes	Libellés			
	Capacité d'autofinancement	273 270,31 €	25 246,87 €	148 606,46 €
	<i>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :</i>			
10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves (sauf 106)	39 048,20 €	3 800,00 €	22 000,00 €
13	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables (sauf 139)	20 373,60 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titre 2 : Augmentation des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées	27 000,00 €	40 500,00 €	33 000,00 €
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titre 3 : Autres ressources :</i>			
17	Dettes rattachées à des participations (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €
070	Annulations de mandats sur exercices clos (3)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES RESSOURCES	359 692,11 €	69 546,87 €	203 606,46 €
	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	60 095,57 €	0,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	359 692,11 €	129 642,44 €	203 606,46 €

Emplois		Réalisé N-2	Anticipé N-1 ou réalisé N-1 (1)	Prévu N
N° de comptes	Libellés			
	Insuffisance d'autofinancement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves sans droit de reprise (réduction) (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées	21 482,70 €	37 144,50 €	33 000,00 €
17	Dettes rattachées à des participations (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</i>			
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	126 499,84 €	92 497,94 €	130 000,00 €
	- dont terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont agencements de terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont installations techniques, matériel et outillage	88 754,54 €	33 445,32 €	130 000,00 €
	- dont autres immobilisations corporelles	37 745,30 €	59 052,62 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titres 3 : Autres emplois :</i>			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
071	Annulation de titres sur exercices clos (3)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES EMPLOIS	147 982,54 €	129 642,44 €	163 000,00 €
	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	211 709,57 €	0,00 €	40 606,46 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	359 692,11 €	129 642,44 €	203 606,46 €

Suivant la notification financière de l'ARS sur le budget 2021, une délibération modificative est susceptible d'être proposée d'ici au 30/06/2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration décide de :

1°) voter l'EPRD 2021

2°) autoriser le Président ou la Vice-présidente à signer tout document se référant à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre,
A Talmont-Saint-Hilaire, le 21 avril 2021
La Vice-Présidente,

Catherine GARANDEAU

DEL2200420216

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE

Conseil d'Administration

20 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 du mois d'avril à 14heures30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de sa vice-présidente Catherine GARANDEAU.

Etaient présents : Madame Catherine GARANDEAU, Dominique BERNARD, Monsieur Roland ROBIN,, Madame Guylaine GILLEREAU, Madame Liliane ROBIN, Monsieur Patrick VILLALON.

Etaient absents excusés : Monsieur Maxence de RUGY, Madame Bénédicte BRETECHE, Monsieur Didier SIONNEAU, Madame Nadia LEPETIT, Madame Déborah BOTTER.

Convocation du 18 mars 2021

Nombre de membres : 11

Présents : 6 – QUORUM 6

Suffrages exprimés : 6 - Pour : 6 - Contre 0 - Abstention : 0

EHPAD / PERSONNEL – Création d'emplois saisonniers

Pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement pendant la période estivale (de congés) du 1^{er} juin au 30 septembre, chaque année, il est nécessaire de recruter des agents contractuels.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil d'administration décide de :

1°) créer 10 emplois non permanent en contrat à durée à déterminée pour Accroissement saisonnier d'activité sous statut d'agents sociaux ou auxiliaires de 2^{ème} classe à temps complet ou à temps partiel

2°) rémunérer ces agents sur la base mensuelle de la grille de rémunération du personnel des collectivités territoriales ;

3°) verser les indemnités horaires pour travail normal de nuit et/ou les indemnités horaires pour travail du dimanche et jours fériés, comme indiqué dans le régime indemnitaire ;

4°) autoriser le Président ou la Vice-présidente à signer les contrats à intervenir avec les personnes de son choix et à entreprendre toute démarche afin de pourvoir aux postes ainsi ouverts

Pour extrait conforme au registre,
A Talmont-Saint-Hilaire, le 21 avril 2021
La Vice-Présidente,

Catherine GARANDEAU

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE

Conseil d'Administration

20 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 du mois d'avril à 14heures30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de sa vice-présidente Catherine GARANDEAU.

Etaient présents : Madame Catherine GARANDEAU, Dominique BERNARD, Monsieur Roland ROBIN,, Madame Guylaine GILLEREAU, Madame Liliane ROBIN, Monsieur Patrick VILLALON.

Etaient absents excusés : Monsieur Maxence de RUGY, Madame Bénédicte BRETECHE, Monsieur Didier SIONNEAU, Madame Nadia LEPETIT, Madame Déborah BOTTER.

Convocation du 18 mars 2021

Nombre de membres : 11

Présents : 6 – QUORUM 6

Suffrages exprimés : 6 - Pour : 6 - Contre 0 - Abstention : 0

Budget annexe Prestations et services – Affectation des résultats 2020

Après présentation du compte administratif par le directeur de l'EHPAD, Mme la Vice-Présidente du CCAS invite les membres du Conseil d'administration à voter l'affectation des résultats de l'exercice 2020 avec les caractéristiques suivantes :

AFFECTATIONS DES RESULTATS du compte administratif 2020:

Dépenses		12 194.20
Recettes		12 835.93
Résultat comptable		641.73
Propositions d'affectation	Report à nouveau Cpt : 119	641.73

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration décide :

Envoyé en préfecture le 26/04/2021

Reçu en préfecture le 26/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 085-268500600-20210422-DEL2200420217-DE

1°) d'approuver l'affectation des résultats 2020

2°) d'autoriser le Président ou la Vice-présidente à signer tout document se référant à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre,
A Talmont-Saint-Hilaire, le 21 avril 2021
La Vice-Présidente,

Catherine GARANDEAU

DEL2200420213

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE

Conseil d'Administration

20 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 du mois d'avril à 14heures30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de sa vice-présidente Catherine GARANDEAU.

Etaient présents : Madame Catherine GARANDEAU, Dominique BERNARD, Monsieur Roland ROBIN,, Madame Guylaine GILLEREAU, Madame Liliane ROBIN, Monsieur Patrick VILLALON.

Etaient absents excusés : Monsieur Maxence de RUGY, Madame Bénédicte BRETECHE, Monsieur Didier SIONNEAU, Madame Nadia LEPETIT, Madame Déborah BOTTER.

Convocation du 18 mars 2021

Nombre de membres : 11

Présents : 6 – QUORUM 6

Suffrages exprimés : 6 - Pour : 6 - Contre 0 - Abstention : 0

EHPAD / FINANCES –EPRD 2021

Mme la Vice-Présidente du CCAS invite les membres du Conseil d'administration à voter l'EPRD 2021.

Mr Leduc, Directeur, en présente les détails.

Cadre EPRD synthétique

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE N

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	436 500,00 €	3 493 156,77 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 446 853,98 €	24 975,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	648 488,79 €	13 711,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	3 531 842,77 €	3 531 842,77 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (1)	0,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (1)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	3 531 842,77 €	3 531 842,77 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE N

RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)	0,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	162 317,46 €	13 711,00 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Engagements à réaliser sur ressources affectées (établissements privés)	0,00 €	0,00 €	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
			Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (établissements privés)
SOUS-TOTAL 1	162 317,46 €	13 711,00 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	148 606,46 €	0,00 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	4,21%	0,00%	Taux d'IAF en pourcentage des produits

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE N

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	0,00 €	148 606,46 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	33 000,00 €	33 000,00 €	Emprunts et dettes assimilées
Immobilisations (2)	130 000,00 €	22 000,00 €	Apports, dotations et subventions
Autres emplois	0,00 €	0,00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	163 000,00 €	203 606,46 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	40 606,46 €	0,00 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	203 606,46 €	203 606,46 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

Tableau de financement prévisionnel

Ressources		Réalisé N-2	Anticipé N-1 ou réalisé N-1 (1)	Prévu N
N° de comptes	Libellés			
	Capacité d'autofinancement	273 270,31 €	25 246,87 €	148 606,46 €
	<i>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :</i>			
10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves (sauf 106)	39 048,20 €	3 800,00 €	22 000,00 €
13	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables (sauf 139)	20 373,60 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titre 2 : Augmentation des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées	27 000,00 €	40 500,00 €	33 000,00 €
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titre 3 : Autres ressources :</i>			
17	Dettes rattachées à des participations (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €
070	Annulations de mandats sur exercices clos (3)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES RESSOURCES	359 692,11 €	69 546,87 €	203 606,46 €
	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	60 095,57 €	0,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	359 692,11 €	129 642,44 €	203 606,46 €

Emplois		Réalisé N-2	Anticipé N-1 ou réalisé N-1 (1)	Prévu N
N° de comptes	Libellés			
	Insuffisance d'autofinancement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves sans droit de reprise (réduction) (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées	21 482,70 €	37 144,50 €	33 000,00 €
17	Dettes rattachées à des participations (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</i>			
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	126 499,84 €	92 497,94 €	130 000,00 €
	- dont terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont agencements de terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont installations techniques, matériel et outillage	88 754,54 €	33 445,32 €	130 000,00 €
	- dont autres immobilisations corporelles	37 745,30 €	59 052,62 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titres 3 : Autres emplois :</i>			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
071	Annulation de titres sur exercices clos (3)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES EMPLOIS	147 982,54 €	129 642,44 €	163 000,00 €
	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	211 709,57 €	0,00 €	40 606,46 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	359 692,11 €	129 642,44 €	203 606,46 €

Suivant la notification financière de l'ARS sur le budget 2021, une délibération modificative est susceptible d'être proposée d'ici au 30/06/2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration décide de :

1°) voter l'EPRD 2021

2°) autoriser le Président ou la Vice-présidente à signer tout document se référant à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre,
A Talmont-Saint-Hilaire, le 21 avril 2021
La Vice-Présidente,

Catherine GARANDEAU

DEL2200420214

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE

Conseil d'Administration

20 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 du mois d'avril à 14heures30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de sa vice-présidente Catherine GARANDEAU.

Etaient présents : Madame Catherine GARANDEAU, Dominique BERNARD, Monsieur Roland ROBIN,, Madame Guylaine GILLEREAU, Madame Liliane ROBIN, Monsieur Patrick VILLALON.

Etaient absents excusés : Monsieur Maxence de RUGY, Madame Bénédicte BRETECHE, Monsieur Didier SIONNEAU, Madame Nadia LEPETIT, Madame Déborah BOTTER.

Convocation du 18 mars 2021

Nombre de membres : 11

Présents : 6 – QUORUM 6

Suffrages exprimés : 6 - Pour : 6 - Contre 0 - Abstention : 0

Budget EHPAD – Tarifs prestations 2021

Mme la Vice-Présidente du CCAS invite les membres du Conseil d'administration à voter les tarifs prestations de l'EHPAD :

M. Leduc, Directeur, en présente les détails :

TARIFS PRESTATIONS**(tarifs applicables au 1/04/2021)**

	2020	2021
MARQUAGE DU LINGE OBLIGATOIRE avec puces de traçabilité du linge (uniquement à l'entrée)	90,00 €	100,00 €
TELEPHONE avec accès WIFI	15 € / mois	17 € / mois
PRODUITS DE TOILETTE (suivant l'option choisie sur le contrat de séjours)	9,50 € / mois	9,90 € / mois
Accès au WIFI Manque « mot de passe »	10 € / mois	10 € / mois

RESTAURATION		
Repas invité "Menu du jour"	11,50 €	12,00 €
Repas invité "Menu festif" sans vin	20,00 €	20,00 €
Bouteille de vin	6,00 €	8,00 €
Repas "abonné" (personne extérieure)	10,00 €	11,00 €
Apéritif offert par le résident en salle	20,00 €	20,00 €
Repas salariés	2,60 €	3,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration vote :

1°) les tarifs prestations 2021

2°) autorisent le Président ou la Vice-présidente à signer tout document se référant à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre,
A Talmont-Saint-Hilaire, le 21 avril 2021
La Vice-Présidente,

Catherine GARANDEAU